

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.152

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Patrick FERRARI, M. Bertrand DEBUISSER pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Nelly DENES pouvoir à Mme Monique PONS, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Caroline CHALLET, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MODIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION, DE L'ALAE ET DE L'ALSH

Exposé :

Dans le cadre des orientations budgétaires pour 2023 et du contexte budgétaire et financier, une actualisation des tarifs s'avère nécessaire pour ajuster la contribution des usagers au financement de ces services.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission éducation-jeunesse du 9 novembre 2022,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 novembre 2022,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, la tarification des services de la façon suivante :

- Restauration :

Quotient familial	Ancien tarif par repas	Nouveau tarif par repas
- de 400 €	1,60 €	2,19 €
de 401 à 650 €	2,47 €	3,26 €
de 651 à 900 €	3,58 €	4,12 €
de 901 à 1 200 €	4,05 €	4,66 €
de 1 201 à 1 900 €	4,33 €	5,11 €
+ de 1901 €	4,52 €	5,88 €

- Le prix du repas délivré aux enseignants : 6,55 € (5,29 € auparavant)

- ALAE :

Quotient familial	Ancien tarif mensuel par enfant	Ancien demi-tarif mensuel par enfant	Nouveau tarif mensuel par enfant	Nouveau demi-tarif mensuel par enfant
- de 400 €	6,33 €	3,18 €	7,66 €	3,83 €
de 401 à 650 €	9,31 €	4,65 €	11,27 €	5,63 €
de 651 à 900 €	13,25 €	6,63 €	14,58 €	7,29 €
de 901 à 1 200 €	18,02 €	9,01 €	19,82 €	9,91 €
de 1 201 à 1 900 €	21,00 €	10,50 €	23,10 €	11,55 €
+ de 1901 €	24,02 €	12,01 €	28,10 €	14,05 €

Le demi-tarif mensuel est appliqué pour les enfants fréquentant l'ALAE 1 à 2 jours par semaine.

- ALSH :

Pour la demi-journée (mercredi hors vacances scolaire) :

Quotient familial	Ancien tarif 1 enfant	Ancien tarif 2 enfants et plus	Nouveau tarif 1 enfant	Nouveau tarif 2 enfants et plus
- de 400 €	2,64 €	2,04 €	2,80 €	2,16 €
de 401 à 650 €	3,50 €	2,90 €	3,71 €	3,07 €
de 651 à 900 €	4,47 €	3,89 €	4,74 €	4,12 €
de 901 à 1 200 €	5,06 €	4,46 €	5,36 €	4,73 €
de 1 201 à 1 900 €	5,56 €	4,96 €	5,89 €	5,26 €
+ de 1901 €	6,31 €	5,70 €	6,69 €	6,04 €

Pour une journée, 1 enfant :

Quotient familial	Ancien prix public	Nouveau prix public	Aide CAF * ou mairie	Ancien montant facturé à la famille	Nouveau montant facturé à la famille
- de 400 €	11,87 €	12,58 €	7 €	4,87 €	5,58 €
de 401 à 600 €			6 €	5,87 €	6,58 €
de 601 à 800 €			5 €	6,87 €	7,58 €
de 801 à 900 €			4 €	7,87 €	8,58 €
de 901 à 1 200 €			3 €	8,87 €	9,58 €
de 1 201 € à 1 900 €			2 €	9,87 €	10,58 €
de 1 901 € à 4 000 €			1 €	10,87 €	11,58 €
+ de 4 001 €			0 €	11,87 €	12,58 €

* pour les tranches de quotient familial de 0 à 800 €, cette aide est financée par la CAF.

Pour une journée, 2 enfants et plus :

Quotient familial	Ancien prix public	Nouveau prix public	Aide CAF * ou mairie	Ancien montant facturé à la famille	Nouveau montant facturé à la famille
- de 400 €	10,82 €	11,47 €	7 €	3,82 €	4,47 €
de 401 à 600 €			6 €	4,82 €	5,47 €
de 601 à 800 €			5 €	5,82 €	6,47 €
de 801 à 900 €			4 €	6,82 €	7,47 €
de 901 à 1 200 €			3 €	7,82 €	8,47 €
de 1 201 € à 1 900 €			2 €	8,82 €	9,47 €
de 1 901 € à 4 000 €			1 €	9,82 €	10,47 €
+ de 4 001 €			0 €	10,82 €	11,47 €

* pour les tranches de quotient familial de 0 à 800 €, cette aide est financée par la CAF

Tarifs extérieurs :

- Demi-journée : 11,13 € (ancien tarif : 10,50 €)
- Journée : 14,84 € (ancien tarif : 14 €)

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement